



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Synthèse des budgets primitifs 2023 consolidés (Annexe n°3)

Sommaire :

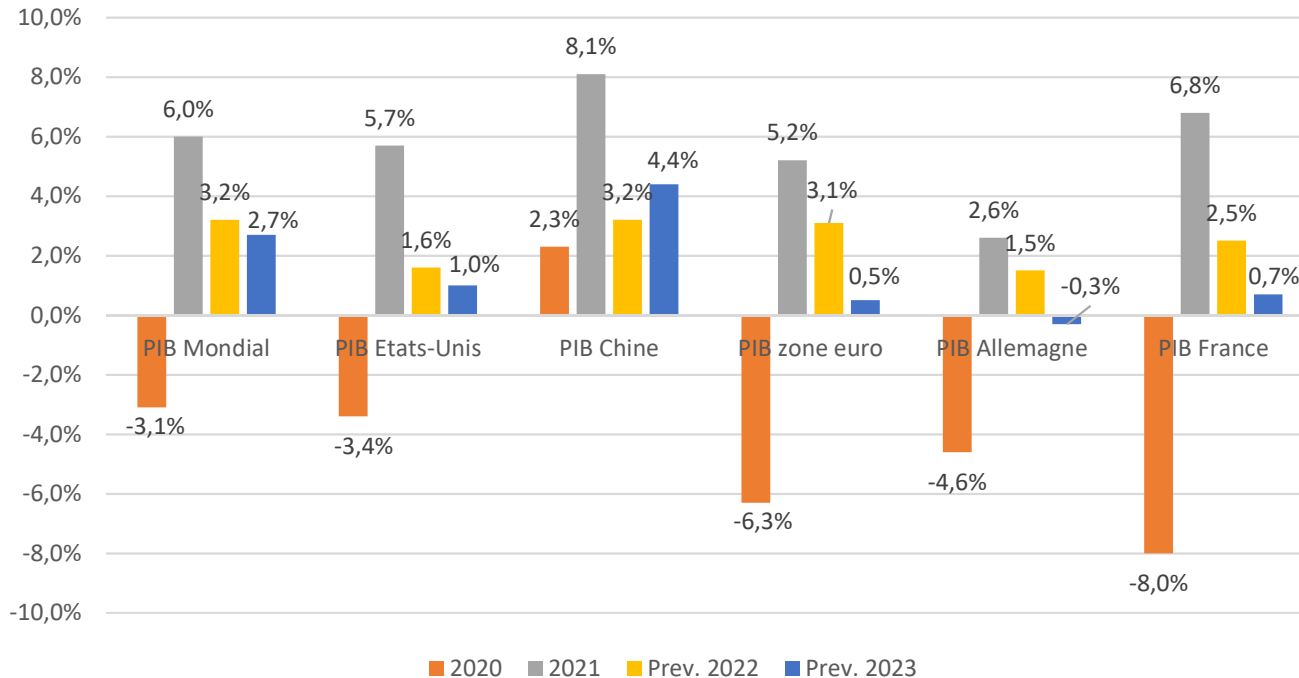
Introduction : Contexte

- I. La structure des budgets primitifs 2023 consolidés
- II. La déclinaison par politiques publiques

Une inflation persistante qui pèse sur la croissance mondiale

Projections du FMI

(octobre 2022 – dernières données disponibles à la date de production du présent document)



⇒ La situation économique impacte le niveau des ressources des collectivités et leur dynamisme à court et moyen termes.

- Crise énergétique liée à la guerre en Ukraine :

- La guerre et les sanctions économiques ont engendré une forte augmentation des prix de l'énergie et des matières premières

- Ralentissement de la croissance :

- Projection d'un ralentissement économique en Chine en raison de la stratégie « zéro COVID » mais fortes incertitudes sur les conséquences économiques de la levée, in fine, des restrictions fin décembre
- Une croissance mondiale attendue en baisse, avec une probabilité croissante d'être en deçà des +2% en 2023 (FMI) et à +0,5% en zone Euro

- Poursuite de l'inflation en 2023 :

- Zone euro : +7,3% en 2022 et +3,9% en 2023
- France : +6% en 2022 et en 2023 (Insee et Banque de France)

Les hypothèses de recettes retenues pour la construction du budget 2023

Le BP 2023 prend en compte :

- Les dispositions adoptées en **loi de finances initiale pour 2023**, au premier lieu desquelles, la **suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)**. Néanmoins, les modalités exactes de compensation restent à préciser par décret. La MEL, comme les autres EPCI, ne peut donc pas connaître avec certitude le dynamisme des recettes de substitution (fraction de TVA nationale composée d'une part fixe calculée sur la moyenne des produits perçus par chaque structure les années passées, et une part variable dont la clef de répartition est à déterminer).
- La **revalorisation des bases fiscales** : la loi de finances initiale pour 2023 n'a pas remis en cause l'actualisation des valeurs locatives « non révisées » de +7,1%. Cela concerne les locaux d'habitation, mais aussi celles des locaux industriels et la cotisation minimum de CFE. Les bases des locaux professionnels dits « révisés » n'augmentent quant à elles que de 0,7%.
- La diminution des **dotations** reçues de l'Etat au titre des variables d'ajustement (-1M€) (*via* la composante « dotation de compensation ») afin d'assurer une partie du financement de la péréquation du bloc communal.
- Le produit des **recettes tarifaires du réseau de transports** (105,7 M€), qui retrouve une trajectoire d'exploitation courante suite à la crise sanitaire.
- Les dépenses nettes de la **politique publique de collecte et de traitement des ordures ménagères** progressant de +24,4M€ (soit +16,7%) entre 2022 et 2023, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'avère insuffisant. Ainsi, il apparaît nécessaire, pour assurer l'équilibre financier de cette politique publique et les investissements importants à venir de relever le taux de TEOM de 1,25 point (le taux est ainsi porté de 13,39% à 14,64%).

I. La structure du budget : focus sur la TEOM

	BP2022	BP2023
Dépenses directes de la politique déchets	147 768 659	169 398 771
Frais de personnel	3 748 316	4 184 057
Sous Total dépenses de fonctionnement	151 516 975	173 582 828
Amortissement des dépenses d'investissement	11 078 833	10 941 116
Total dépenses	162 595 808	184 523 944

Recettes non fiscales	16 061 600	13 572 600
<i>Dont recette exceptionnelle (remboursement assurances dossier CVO)</i>	<i>4 200 000</i>	

(1) DEPENSES <i>(nettes des recettes non fiscales)</i>	146 534 208	170 951 344	+24 417 136	+ 16,7%
--	--------------------	--------------------	--------------------	----------------

(2) RECETTES TEOM	146 038 000	170 552 000	+24 514 000	+ 16,8%
	<i>Dont hausse du taux de TEOM (+1,25pt)</i>		<i>+14 560 000</i>	
	<i>Dont revalorisation des bases fiscales</i>		<i>+9 954 000</i>	

(2/1) TAUX DE COUVERTURE	99,7%	99,8%
---------------------------------	--------------	--------------

Les dépenses nettes de la politique des déchets sont en hausse de +24,4M€ entre le BP2022 et BP2023, soit une progression de +16,7%. Cette hausse s'explique par l'impact du choc d'inflation et une croissance des tonnages.

Ainsi, hors augmentation du taux de TEOM, le produit de cette taxe ne permet plus de couvrir le coût net de cette politique publique qui aura, de plus, à porter dans les années à venir un programme ambitieux d'investissement.

En conséquence, il est proposé, pour assurer l'équilibre financier et donc la pérennité de cette politique publique, **d'augmenter le taux de la TEOM de 1,25 points** (passant ainsi de 13,39% à 14,64%).

Un budget total de 1 996 M€

Le budget 2023 de la MEL se caractérise par :

- Des **dépenses de fonctionnement** en augmentation sensible du fait du **choc d'inflation** actuel (+67M€/BP 2022) ; le maintien de l'évolution de celles-ci au niveau d'inflation constatée témoigne cependant de l'effort de maîtrise des dépenses mis en œuvre ;
- Un **effet de ciseaux** sur les niveaux d'épargne ;
- Des **recettes de fonctionnement** intégrant une évolution du taux de TEOM afin de couvrir les dépenses nettes de la politique des déchets ménagers ;
- Un **niveau d'investissement important** pérennisé (613M€, soit +10M€/BP 2022)
- Un **endettement** en diminution grâce à la recette issue de la vente de l'ancien siège de la MEL pour 95M€.

La capacité de désendettement s'établit à 4,1 années en CA prévisionnel 2023.

L'épargne brute s'élève à 318M€, soit -4M€ par rapport au BP 2022 (sans le produit supplémentaire de TEOM, l'évolution de l'épargne brute serait de -19M€ soit -6% par rapport au niveau du BP 2022).

LES MASSES BUDGETAIRES 2023

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2022	CO 2022 *	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022 avec revalorisation TEOM		Evolution BP 2023 / BP 2022 sans revalorisation TEOM	
				en M€	en %	en M€	en %
TOTAL RECETTES DE GESTION* <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	1 513 M€	1 571 M€	1 576 M€	+ 63 M€	+ 4,2%	+ 48 M€	+ 3,2%
Dépenses de gestion <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	1 156 M€	1 209 M€	1 222 M€	+ 66 M€	+ 5,7%	+ 66 M€	+ 5,7%
				+ 13 M€	+ 1,1%	+ 13 M€	+ 1,1%
EPARGNE DE GESTION <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	357 M€	362 M€	354 M€	-3 M€	- 0,8%	-18 M€	- 4,9%
Frais financiers nets <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	34 M€	30 M€	36 M€	+ 1 M€	+ 4,0%	+ 1 M€	+ 4,0%
				+ 6 M€	+ 20,5%	+ 6 M€	+ 20,5%
EPARGNE BRUTE <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	322 M€	332 M€	318 M€	-4 M€	- 1,4%	-19 M€	- 5,9%
				-14 M€	- 4,3%	-29 M€	- 8,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	1 191 M€	1 239 M€	1 258 M€	+ 67 M€	+ 5,6%	+ 67 M€	+ 5,6%
				+ 19 M€	+ 1,6%	+ 19 M€	+ 1,6%
Capital de la dette <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	145 M€	145 M€	125 M€	-21 M€	- 14,2%	-21 M€	- 14,2%
				-20 M€	- 14,1%	-20 M€	- 14,1%
EPARGNE NETTE <small>évol BP 2023 / CO 2022</small>	177 M€	187 M€	193 M€	+ 16 M€	+ 9,1%	+ 2 M€	+ 0,9%
				+ 6 M€	+ 3,3%	-8 M€	- 4,4%
Dépenses d'équipement	604 M€	622 M€	613 M€	+ 10 M€	+ 1,6%		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	749 M€	767 M€	738 M€	-11 M€	- 1,5%		
Recettes d'équipement	107 M€	117 M€	205 M€	+ 98 M€	+ 91,4%		
Emprunts	319 M€	302 M€	215 M€	-105 M€	- 32,8%		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	427 M€	419 M€	420 M€	-7 M€	- 1,6%		
MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES mouvements réels hors provisions	1 940 M€	2 006 M€	1 996 M€	56 M€	+ 2,9%		
Taux d'autofinancement sur BP Encours de la dette au 31/12 Capacité de désendettement en années	29% 1 313 M€ 4,1		32% 1 301 M€ 4,1				

*Les CO2022 correspondent aux crédits ouverts budgétairement suite aux étapes budgétaires de l'année 2022 (BS et DM) hors provisions. Pour les frais financiers, la donnée correspond à la projection de réalisation 2022. Il en va de même pour le produit de VM qui a connu, au cours de l'année 2022, un retour aux tendances observées préalablement à la crise COVID.

I. La structure du budget

La MEL gère **7 budgets** (1 principal et 6 annexes) qui s'élèvent à 1 996 M€ en montant consolidé. En agrégé, les dépenses atteignent 2 084 M€. **91 % de ces dépenses sont portées par le budget général et le budget annexe transports.**

Le budget général représente 65 % des masses budgétaires de la MEL.

Le budget annexe transports représente 26% de la masse globale, en progression de +10% par rapport à 2022 du fait de l'effet combiné de l'impact de l'inflation sur le coût de la CSP transports et de la montée en puissance de l'investissement sur ce budget.

Le poids du budget assainissement est stable (6 % du budget).

La part des autres budgets (eau, crématoriums, opérations d'aménagement et activités immobilières et économiques) reste stable à 3% du total.

BP consolidés (masses réelles) en M€ hors ligne de trésorerie et provisions	BP 2022	CO 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	
				Evolution en M€	Evolution en %
Budget général	1 350 M€	1 458 M€	1 363 M€	+ 13 M€	+ 1,0%
Investissement	514 M€	527 M€	480 M€	-34 M€	- 6,7%
Fonctionnement	836 M€	930 M€	884 M€	+ 48 M€	+ 5,7%
Transports	495 M€	478 M€	546 M€	+ 51 M€	+ 10,2%
Investissement	140 M€	121 M€	171 M€	+ 32 M€	+ 22,7%
Fonctionnement	356 M€	358 M€	375 M€	+ 19 M€	+ 5,4%
Assainissement	121 M€	145 M€	117 M€	-4 M€	- 3,1%
Investissement	55 M€	76 M€	47 M€	-9 M€	- 15,3%
Fonctionnement	66 M€	70 M€	70 M€	+ 5 M€	+ 7,2%
Autres*	56 M€	91 M€	57 M€	+ 1 M€	+ 1,7%
Investissement	44 M€	76 M€	46 M€	+ 1 M€	+ 3,3%
Fonctionnement	12 M€	15 M€	12 M€	-1 M€	- 4,1%
TOTAL BP AGREGES	2 023 M€	2 172 M€	2 084 M€	+ 61 M€	+ 3,0%
Investissement	753 M€	799 M€	744 M€	-10 M€	- 1,3%
Fonctionnement	1 269 M€	1 373 M€	1 340 M€	+ 71 M€	+ 5,6%

* Budgets eau, crématorium, opérations d'aménagement, activités immobilières et économiques

TOTAL BP/CO CONSOLIDES	1940	2006	1996	+ 56,2 M€	+ 2,9%
Investissement	749	767	738	-11,0 M€	- 1,5%
Fonctionnement	1191	1239	1258	+ 67,2 M€	+ 5,6%

Les budgets consolidés correspondent à la somme des 7 budgets, retraitée des subventions versées par le budget général aux budgets annexes , des remboursements entre budgets et des écritures de dettes équilibrées

I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

L'évolution des **recettes de gestion** est essentiellement portée par la fin de la période COVID, les effets de l'inflation et le produit supplémentaire de TEOM.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CO 2022	BP 2023	Evolution		Evolution	
				BP 2023/ BP 2022		BP 2023/ CO 2022	
				en M€	en %	en M€	en %
Recettes Fiscales	780,2 M€	807,2 M€	844,2 M€	+64,0 M€	8,2%	+37,0 M€	4,6%
CFE	128,2 M€	131,2 M€	136,1 M€	+7,9 M€	6,1%	+4,9 M€	3,7%
CVAE	97,0 M€	102,5 M€	103,9 M€	+6,9 M€	7,1%	+1,4 M€	1,4%
TH	3,4 M€	4,7 M€	4,9 M€	+1,5 M€	43,9%	+0,2 M€	5,0%
TFPNB	1,8 M€	1,7 M€	1,7 M€	-0,1 M€	-5,2%	-0,0 M€	-2,3%
IFER	5,0 M€	5,2 M€	5,4 M€	+0,4 M€	8,4%	+0,2 M€	3,7%
TEOM	146,0 M€	148,3 M€	170,6 M€	+24,5 M€	16,8%	+22,2 M€	15,0%
FRACTION TVA	121,4 M€	121,1 M€	125,7 M€	+4,3 M€	3,5%	+4,6 M€	3,8%
TASCOM	13,4 M€	12,9 M€	13,1 M€	-0,3 M€	-2,2%	+0,3 M€	2,0%
VERSEMENT MOBILITE (VM)*	252,1 M€	267,7 M€	270,0 M€	+17,9 M€	7,1%	+2,3 M€	0,8%
COMPENSATION VM	1,3 M€	1,3 M€	1,3 M€	/	/	/	/
Taxe de séjour	2,5 M€	2,5 M€	3,5 M€	+1,0 M€	40,0%	+1,0 M€	40,0%
TCFE	0,7 M€	0,7 M€	0,7 M€	/	/	/	/
Gemapi	7,3 M€	7,3 M€	7,3 M€	/	/	/	/
Dotations (y cp FPIC)	380,6 M€	381,2 M€	383,1 M€	+2,6 M€	0,7%	+1,9 M€	0,5%
DGF	211,2 M€	211,4 M€	210,4 M€	-0,8 M€	-0,4%	-1,0 M€	-0,5%
Dotations réforme TP (FNGIR, DCRTTP)	119,8 M€	119,8 M€	119,8 M€	/	/	/	/
Compensations fiscales	26,8 M€	26,9 M€	28,8 M€	+1,9 M€	7,3%	+1,9 M€	7,0%
Compensation exo cotisation mini CFE	5,0 M€	5,4 M€	5,7 M€	+0,7 M€	13,1%	+0,3 M€	5,0%
FPIC	16,2 M€	16,2 M€	16,9 M€	+0,7 M€	4,6%	+0,7 M€	4,6%
Autres dotations	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€	/	/	/	/
Autres recettes de gestion	352,2 M€	382,3 M€	348,5 M€	-3,7 M€	-1,0%	-33,7 M€	-8,8%
Redevance assainissement	83,4 M€	83,4 M€	87,2 M€	+3,8 M€	4,6%	+3,8 M€	4,6%
Recettes tarifaires transport	94,2 M€	93,9 M€	105,7 M€	+11,5 M€	12,2%	+11,7 M€	12,5%
AC (Dépt et communes)	36,3 M€	36,3 M€	36,3 M€	/	/	/	/
Recettes diverses	138,4 M€	168,7 M€	119,4 M€	-19,0 M€	-13,7%	-49,3 M€	-29,2%
TOTAL RECETTES DE GESTION	1 513,0 M€	1 570,7 M€	1 575,8 M€	+62,9 M€	4,2%	+5,1 M€	0,3%
Produits financiers	0 M€	0 M€	0,3 M€	-0,0 M€	-0,4%	+0,0 M€	4,2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 513,3 M€	1 571,1 M€	1 576,2 M€	+62,9 M€	4,2%	+5,1 M€	0,3%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT Hors hausse du taux de TEOM	1 513,3 M€	1 571,1 M€	1 561,6 M€	+48,3 M€	3,2%	-9,4 M€	-0,6%

* les CO 2022 correspondent au produit 2022 hors reversements des années précédentes. Le produit de VM a connu un retour aux tendances observées préalablement à la crise COVID.

I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales progressent de + 37 M€ / CO 2022

(soit +4,6%). Hors évolution du taux de TEOM, l'évolution est de +2,8%

=> Cette progression est tirée en premier lieu par la TEOM sous l'effet conjugué de la revalorisation des bases fiscales et de la hausse du taux.

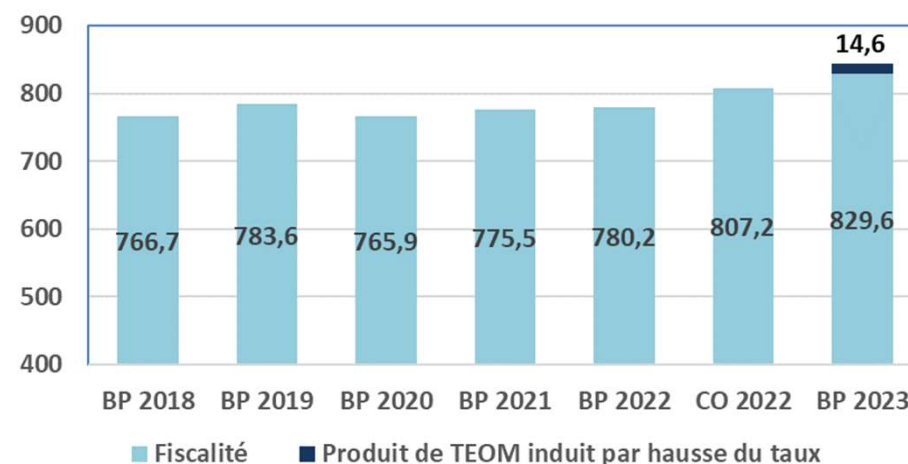
=> 65% des recettes fiscales de la MEL sont partiellement ou totalement liées au niveau d'inflation.

Les recettes fiscales sont ainsi portées par l'évolution du versement mobilité (+2,3M€), de la TVA (+4,6M€) et la CFE (+4,9M€).

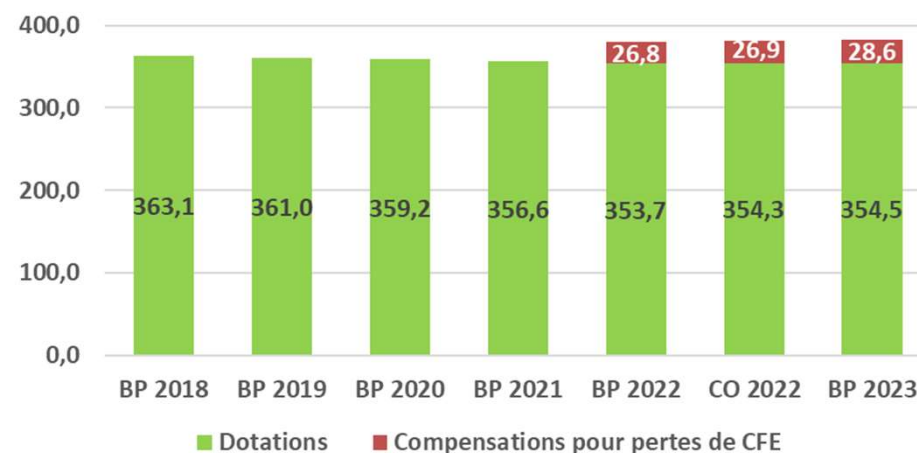
Les dotations restent globalement stables et devraient enregistrer des évolutions différenciées de chacune des composantes : une perte de près de 1M€ de la dotation de compensation, mais une croissance de 300k€ de la dotation d'intercommunalité liée à la hausse de la population de la MEL.

Parallèlement, certaines compensations fiscales sont dynamiques (celle pour pertes de cotisation minimum de CFE, réduction des bases industrielles de CFE, ...).

Evolution des recettes fiscales
(en M€)



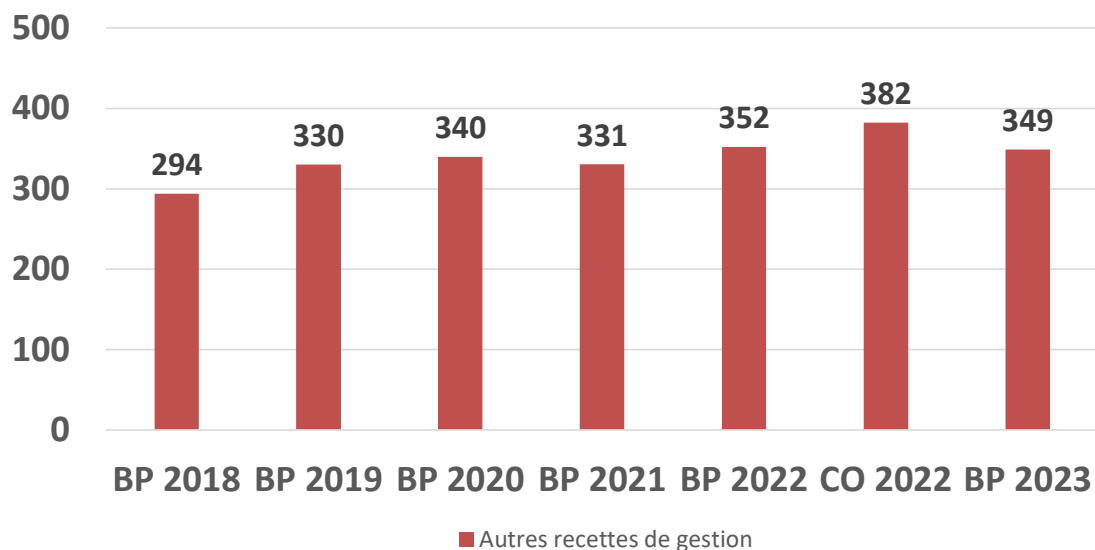
Evolution des dotations
(en M€)



I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

Les autres recettes de gestion :

Evolution des autres recettes
(en M€)



Les autres recettes de gestion pour 2023 s'établissent à 348,5M€ (-3,7M€/ BP 2022 et -33,7M€/ CO 2022) et comprennent :

- La **redevance assainissement** pour 87,2M€,
- Les **recettes tarifaires de la CSP transports** pour 105,7M€ (+11,5M€/BP 2022). Ce niveau traduit le retour à une trajectoire d'exploitation courante suite à la crise sanitaire,
- Les **attributions de compensation** pour 36,3M€ (niveau stable),
- Et des **recettes diverses** pour 119,4M€ avec notamment 20,1M€ sur le contrat de délégation de la compétence eau (en hausse de +1,8M€/BP 2022), 18,2M€ au titre des CSP parkings, 12M€ pour les recettes liées au Grand Stade et 9M€ de recettes éco-organismes.

- A noter, l'inscription au BP 2022 d'une **recette exceptionnelle** de 19,6M€ dans le cadre de l'avenant COVID signé avec KEOLIS

I. La structure du budget : les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CO 2022	BP 2023	Evolution		Evolution	
				BP 2023/ BP 2022		BP 2023/ CO 2022	
Charges à caractère général	615 M€	649 M€	669 M€	+53,7 M€	+ 8,7%	+19,7 M€	+ 3,0%
Subventions - Participations	134 M€	149 M€	138 M€	+4,6 M€	+ 3,4%	-10,4 M€	-7,0%
Charges de personnel	157 M€	159 M€	164 M€	+7,0 M€	+ 4,5%	+4,9 M€	+ 3,1%
Reversements aux communes (AC/DSC)	246 M€	246 M€	246 M€	0,0	+ 0,0%	0,0	+ 0,0%
Dépenses diverses	4 M€	6 M€	5 M€	+0,5 M€	+ 10,7%	-1,0 M€	-16,1%
Total des dépenses de gestion	1 156 M€	1 209 M€	1 222 M€	+65,8 M€	+ 5,7%	+13,3 M€	+ 1,1%
Charges financières *	35 M€	30 M€	36 M€	+1,4 M€	+ 4,0%	+6,1 M€	+ 20,4%
Total des dépenses de fonctionnement	1 191 M€	1 239 M€	1 258 M€	+67,2 M€	+ 5,6%	+19,4 M€	+ 1,6%

* Les CO 2022 correspondent à la réalisation 2022

La présentation par politiques publiques est réalisée en 2^{ème} partie du document.

Les **dépenses de gestion s'établissent à 1 222M€** et évoluent de +65,8M€ (soit +5,7%) par rapport au BP 2022 et de +13,3M€ / CO 2022 (soit +1,1%). Cette évolution est très importante et témoigne de l'effet du **choc d'inflation** actuel qui s'est traduit dès 2022 et dont les effets se poursuivent sur l'année 2023 et les exercices suivants.

Le maintien de l'évolution des dépenses de fonctionnement du BP 2023 au niveau d'inflation constatée nationalement témoigne de l'effort de maîtrise des dépenses qui a été mis en œuvre.

En tenant compte de l'évolution des **charges financières** (+1,4 M€/BP 2022 mais surtout +20,4% par rapport au niveau de réalisation effectif 2022), les dépenses de fonctionnement augmentent, au global, de +67,2 M€ par rapport au BP 2022 (+5,6%) et de +19,4 M€ par rapport au CO 2022 (+1,6%).

I. La structure du budget : les dépenses de fonctionnement

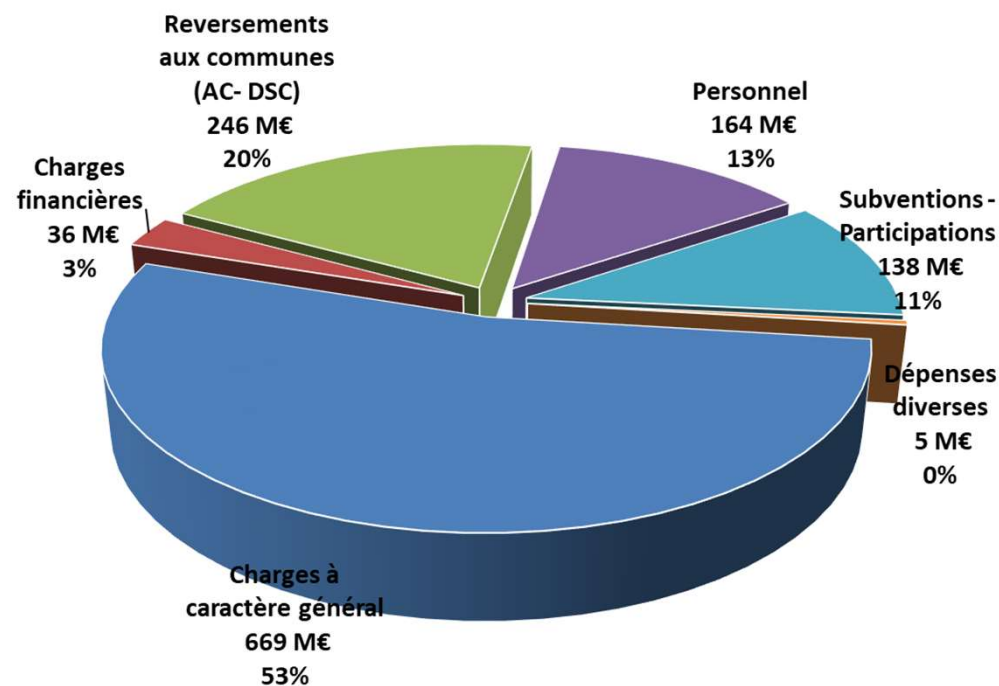
Au sein des dépenses de gestion, les **charges à caractère général** (669M€) varient de + 8,7% (+53,7M€) par rapport au BP 2022. Trois politiques publiques concentrent plus de 84% de ces dépenses :

- Les transports et les mobilités pèsent 350,1M€ soit 52%, dont 332,8M€ pour la CSP transports (en hausse estimée de +6%/ BP 2022 soit +18M€),
- La politique des déchets, hors charges de personnel, représente 169,4M€ (en évolution de +14,6%/BP 2022 soit +21,6M€) soit 25% du total, notamment 76,4M€ pour la collecte sélective et 48,6M€ pour le recyclage et la valorisation des déchets,
- L'eau et l'assainissement représentent, pour le BP2023, un montant de 46,6M€ (+7%/BP 2022 soit +3M€) soit 7% du total des charges à caractère général principalement des dépenses engagées pour l'exploitation des stations d'épuration (34,2M€).

Les **dépenses de personnel** (164M€, 13% des dépenses) varient de +7 M€ (soit +4,5%). Cette évolution tient compte essentiellement de la revalorisation du point d'indice de +3,5% (ayant un impact en année pleine sur 2023), à laquelle s'ajoute la progression du GVT (glissement vieillesse technicité) pour 2023.

Les **subventions et participations** (138M€, +4,6M€ par rapport au BP 2022) représentent 11% des dépenses de fonctionnement.

Le financement du SDIS représentera, en 2022, 51,2M€ (soit +7,3%/BP 2022) et mobilise 37% de cette enveloppe.



Les **reversements aux communes** (DSC pour 27M€ et attribution de compensation pour 219,3M€) représentent 20% des dépenses de fonctionnement et se maintiennent stables en 2023.

Les **frais financiers** bruts s'élèvent à 36M€ et augmentent de +1,4M€/BP 2022 et de +6M€/réalisation 2022, compte tenu de l'évolution actuelle des taux d'intérêt.

I. La structure du budget : les dépenses d'investissement

613 M€ de dépenses d'investissement (hors amortissement dette) pour 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Poids relatif	Evolution BP 2023 / BP 2022	
Subv. d'équipement versées	109 M€	103 M€	14%	-6 M€	- 5,5%
Etudes	48 M€	44 M€	6%	-4 M€	- 7,4%
Immobilisations corporelles	56 M€	58 M€	8%	+ 1 M€	+ 2,4%
Travaux	359 M€	381 M€	52%	+ 21 M€	+ 6,0%
Avances de trésorerie consolidable	20 M€	14 M€	2%	-6 M€	- 30,7%
Dépenses diverses (hors dette)	12 M€	14 M€	2%	+ 2 M€	+ 20,9%
Total des dépenses d'investissement hors dette	604 M€	613 M€	83%	+ 10 M€	+ 1,6%
Emprunts	145 M€	125 M€	17%	-21 M€	- 14,2%
Etalement reprise ICNE	0 M€	0 M€	0%	- €	
Total des dépenses d'investissement	749 M€	738 M€	100%	-11 M€	- 1,5%

La présentation de ces dépenses par politiques publiques est détaillée par commission dans la 2^{ème} partie

Les dépenses d'équipement sont en hausse de +10 M€ de BP à BP. L'amortissement de dette est prévu en baisse de -21 M€.

Les dépenses d'investissement hors dette représentent 83% des dépenses d'investissement pour un montant de 613,4 M€.

63,4% de ces dépenses, soit 388,9M€ sont portés par le **budget général**. 23,1% de ces dépenses par le **budget annexe transport** (141,9M€, en hausse de +55% / BP 2022). Le **budget annexe assainissement** représente 6,1% des dépenses d'investissement hors dette pour un montant de 37,2M€. Les autres budgets portent 7,4% (soit 45,4M€) des dépenses d'équipement (principalement le budget annexe eau pour 29,7M€).

L'amortissement de la dette (125M€) représente 17 % des dépenses d'investissement et intègre notamment la partie de la redevance du contrat de partenariat public-privé imputée en remboursement en capital (8,4M€). Les montants d'amortissement de dette sont en baisse par rapport à l'année 2022 qui a été marquée par un niveau important d'amortissement induit par le remboursement *in fine* de dette obligatoire souscrite en 2012.

I. La structure du budget : les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (205 M€ - hors dette et épargne) financent 33% des dépenses d'investissement (hors dette)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022	
			en M€	en %
Subventions - Participations	36 M€	28 M€	-8 M€	-21,0%
Produits des cessions d'immobilisations	19 M€	106 M€	88 M€	+ 463,0%
Recettes diverses	19 M€	27 M€	9 M€	+ 45,4%
Sous total - Recettes d'investissement liées aux politiques publiques	74 M€	162 M€	89 M€	+ 120,3%
FCTVA et récupérations de TVA	14 M€	23 M€	9 M€	+ 69,1%
Amendes de police	5 M€	5 M€	0 M€	+ 0,0%
Taxe d'aménagement	15 M€	15 M€	0 M€	+ 0,0%
Sous total - Autres recettes d'investissement	34 M€	43 M€	9 M€	+ 28,0%
Total des recettes d'investissement hors emprunt	107 M€	205 M€	98 M€	+ 91,4%
Emprunts	318 M€	213 M€	-105 M€	- 32,9%
Avances remboursables de l'agence de l'eau	1 M€	1 M€	0 M€	- 2,6%
Total des recettes d'investissement	427 M€	420 M€	-7 M€	- 1,6%

Ces recettes sont constituées :

- du **fonds de compensation de la TVA** : 23M€, en hausse de +9M€ par rapport au BP 2022 du fait de l'évolution importante des dépenses d'équipement en 2022 (la MEL perçoit le FCTVA en année N+1),
- de la **taxe d'aménagement** pour 15M€ (stable par rapport au BP 2022 au regard de la difficulté à obtenir des projections fiables en la matière),
- des **amendes de police** pour 5M€ (stables par rapport au BP 2022),
- et des recettes liées aux **politiques publiques** pour 162M€, constituées principalement de cessions (106,5M€) en forte progression compte tenu de la vente de l'ancien siège de la MEL à hauteur de 95M€, de subventions (28,4M€), ainsi que de recettes diverses pour 27,4M€, dont 15M€ au titre des aides de l'ANAH.

I. La structure du budget : les recettes d'investissement (suite)

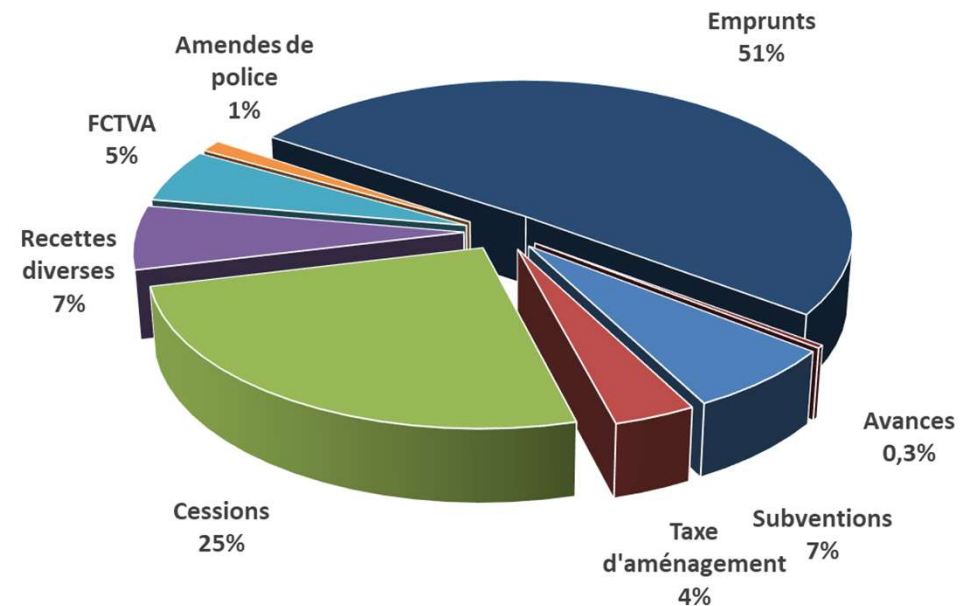
Le montant prévisionnel des **cessions** est de 106,4M€, dont 95M€ pour la vente de l'ancien siège de la MEL, 5,8M€ au titre des parcs d'activité et de l'immobilier d'entreprise, 1,9M€ au titre du logement et de l'habitat et 3,3M€ au titre de la politique d'aménagement.

Les **subventions** proviennent principalement de l'Etat (12,2M€), de la Région (4,1M€), et de l'Union Européenne (4,3M€). L'aide à la pierre, dont la gestion a été déléguée par l'Etat à la MEL, représente 5M€.

Les subventions financent notamment les opérations de la politique transports et mobilités pour 9,1M€, celles de la voirie et des pistes cyclables pour 4,5M€, les opérations d'aménagement et de logement pour 5,7M€, les réseaux d'énergie pour 2,3M€, les opérations d'eau et d'assainissement pour 4,1M€, et la politique agriculture et espaces naturels pour 2,2M€.

Le **besoin d'emprunt** est de 215M€, comprenant à la fois les emprunts classiques et les avances de l'agence de l'eau.

En CA prévisionnel, aux vues des taux de réalisation prévisionnels et de la reprise des résultats à constater au budget supplémentaire, l'emprunt mobilisé devrait se situer autour de 112M€.



I. La structure du budget : les épargnes

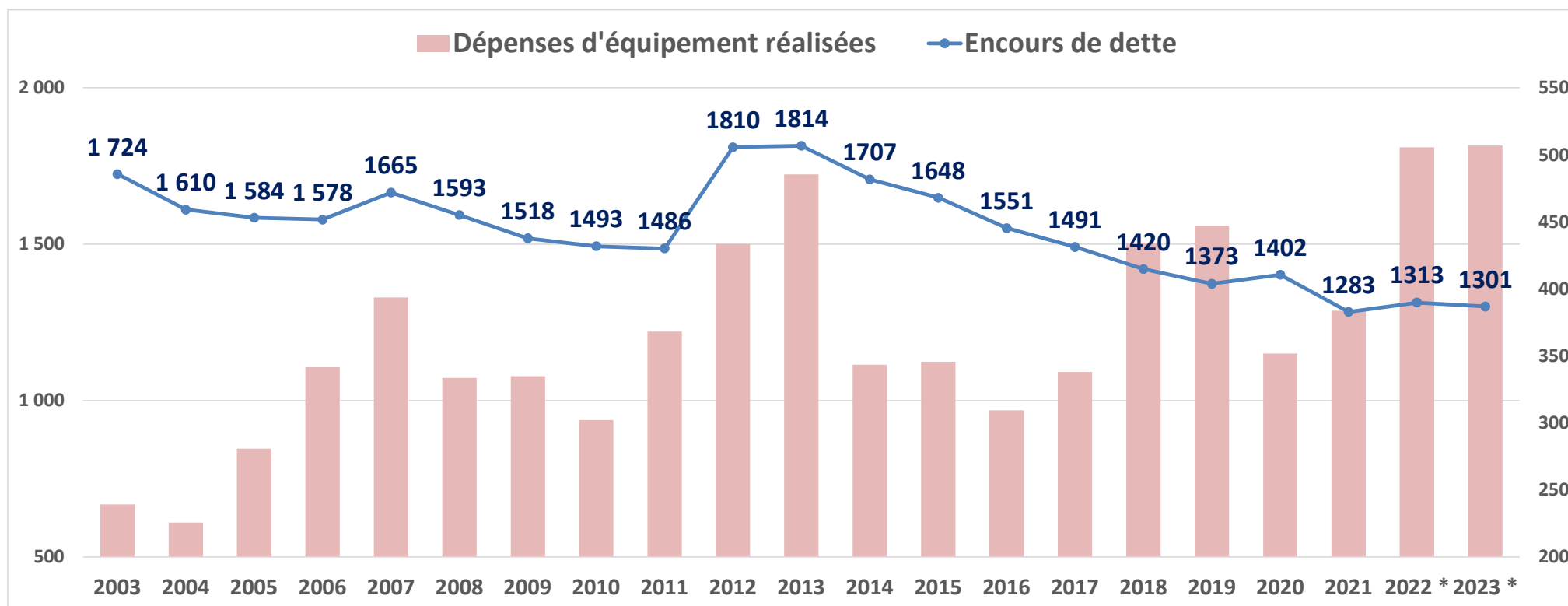
	BUDGET GENERAL et autres budgets		BUDGET TRANSPORT		BUDGET ASSAINISSEMENT		BUDGETS CONSOLIDES	
	BP 2023	Ev / BP 2022	BP 2023	Ev / BP 2022	BP 2023	Ev / BP 2022	BP 2023	Ev / BP 2022
Recettes de gestion (1)	1 107 M€	+49 M€	444 M€	+14 M€	106 M€	+4 M€	1 576 M€	+63 M€
Dépenses de gestion (2)	871 M€	+45 M€	364 M€	+19 M€	69 M€	+5 M€	1 222 M€	+66 M€
Charge financière nette (3)	24 M€	+2 M€	10 M€	-0 M€	2 M€	-0 M€	36 M€	+1 M€
Epargne brute (4=1-2-3)	212 M€	+2 M€	70 M€	-5 M€	36 M€	-1 M€	318 M€	-4 M€
Amortissement de la dette (5)	85 M€	-1 M€	30 M€	-19 M€	10 M€	-1 M€	125 M€	-21 M€
Epargne nette (6=4-5)	127 M€	+3 M€	40 M€	+13 M€	26 M€	-0 M€	193 M€	+16 M€
Dépenses d'équipement	440 M€	-32 M€	142 M€	+50 M€	37 M€	-8 M€	613 M€	+10 M€
Encours de dette fin 2023 CA prev	795 M€	-27 M€	421 M€	+24 M€	85 M€	-10 M€	1 301 M€	-13 M€
Capacité de désendettement fin 2023 CA prev	3,7 ans		6,1 ans		2,4 ans		4,1 ans	

La progression des dépenses de gestion (+66M€) plus rapide que celle des recettes de gestion (+63M€), conjuguée à l'augmentation des frais financiers (+1M€), vient réduire l'épargne brute de 4M€ pour s'établir au BP2023 à 318 M€.

Ces éléments tiennent compte par ailleurs de la recette exceptionnelle de 95 M€ liée à vente du siège de la MEL.

L'encours de dette à fin 2023 (CA prévisionnel) s'établirait à 1 301 M€, en diminution de 12,5 M€ par rapport au niveau de dette à fin 2022. En CA prévisionnel, la capacité de désendettement serait de 4,1 ans.

I. La structure du budget : la dette



Compte tenu des investissements programmés pour 2023, la dette devrait diminuer de 12,5 M€ pour atteindre 1 301 M€ à fin 2023 grâce au produit exceptionnel de 95M€ constitué par la vente de l'ancien siège de la MEL, rue du Ballon.

* CA PREVISIONNELS- en 2022 (et 2023)

I. La structure du budget : Détails par budgets

BP RECETTES (en M€) hors ligne de trésorerie et provisions	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CREMATORIUMS	BUDGET OPERATIONS D'AMENAGEMENT	BUDGET ACTIVITES IMM ET ECO	Budgets agrégés	Budgets consolidés (hors lignes de trésorerie)
CFE	136 M€							136 M€	136 M€
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	104 M€							104 M€	104 M€
Fraction TVA	126 M€							126 M€	126 M€
Taxe habitation	5 M€							5 M€	5 M€
Taxe additionnelle Foncier non bâti	2 M€							2 M€	2 M€
Imposition forfaitaire sur ent réseaux	5 M€							5 M€	5 M€
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	79 M€							79 M€	79 M€
Aide de l'Etat pour pertes de recettes (crise sanitaire)								0 M€	
Dotations de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	41 M€							41 M€	41 M€
D.G.F.	210 M€							210 M€	210 M€
Taxe d'enlèvement ordures ménagères (TEOM)	171 M€							171 M€	171 M€
TASCOM	13 M€							13 M€	13 M€
FPIC	17 M€							17 M€	17 M€
Taxe de séjour	4 M€							4 M€	4 M€
Gemapi	7 M€							7 M€	7 M€
Autres taxes et compensations	37 M€							37 M€	37 M€
Attribution de compensation	36 M€							36 M€	36 M€
Versement mobilité				270 M€				270 M€	270 M€
Redevance Assainissement			87 M€					87 M€	87 M€
Autres produits d'exploitation	21 M€	0 M€	15 M€	105 M€	3 M€		1 M€	144 M€	129 M€
Part investissement réseaux de distribution d'eau		20 M€						20 M€	20 M€
Recettes Eco organismes	9 M€							9 M€	9 M€
Cessions d'immobilisations								0 M€	
Autres recettes fiscales								0 M€	
Recettes diverses	47 M€	5 M€	4 M€	70 M€	0 M€	0 M€	10 M€	136 M€	68 M€
Total recettes de gestion	1 069 M€	26 M€	106 M€	444 M€	3 M€	0 M€	10 M€	1 658 M€	1 575,8 M€
Produits financiers	0,3 M€							0 M€	0,3 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 069 M€	26 M€	106 M€	444 M€	3 M€	0 M€	10 M€	1 658 M€	1 576,2 M€
Subventions - Participations	16 M€	1 M€	3 M€	9 M€	0 M€	0 M€	0 M€	28 M€	28 M€
F.C.T.V.A. et remboursement de TVA	23 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	23 M€	23 M€
Amendes de police	5 M€							5 M€	5 M€
Taxe d'amgt	15 M€							15 M€	15 M€
Produits des cessions d'immobilisations	103 M€						3 M€	106 M€	106 M€
Recettes diverses	26 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€	7 M€	33 M€	27 M€
Recettes d'investissement hors dette, avances et excédent	188 M€	1 M€	3 M€	9 M€	0 M€	0 M€	10 M€	211 M€	205 M€
Emprunts	106 M€	5 M€	7 M€	93 M€	1 M€			213 M€	213 M€
Avances (agence de l'eau)		0 M€	1 M€					1 M€	1 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	294 M€	7 M€	11 M€	102 M€	1 M€	0 M€	10 M€	426 M€	420 M€
TOTAL RECETTES	1 363 M€	32 M€	117 M€	546 M€	4 M€	0 M€	21 M€	2 084 M€	1 996 M€

I. La structure du budget : Détails par budgets

BP DEPENSES (en M€)

hors ligne de trésorerie et provisions

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CREMATORIUMS	BUDGET OPERATIONS D'AMENAGEMENT	BUDGET ACTIVITES IMM ET ECO	Budgets agrégés	Budgets consolidés (hors lignes de trésorerie)
Charges à caractère général	270 M€	1 M€	52 M€	345 M€	1 M€		3 M€	672 M€	669 M€
Subventions - Participations	194 M€	0 M€	0 M€	15 M€	0 M€	0 M€	3 M€	212 M€	138 M€
Charges de personnel	147 M€	1 M€	16 M€	4 M€	1 M€			168 M€	164 M€
Attribution de compensation	219 M€							219 M€	219 M€
Dotation de solidarité	27 M€							27 M€	27 M€
Dépenses diverses	3 M€	1 M€	1 M€	0 M€	0 M€		0 M€	5 M€	5 M€
Total dépenses de gestion	860 M€	3 M€	69 M€	364 M€	2 M€	0 M€	7 M€	1 304 M€	1 222 M€
Charges financières et provisions dette	24 M€		2 M€	10 M€	0 M€			36 M€	36 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	884 M€	3 M€	70 M€	375 M€	2 M€	0 M€	7 M€	1 340 M€	1 258 M€
Subventions d'équipement versées	103 M€							103 M€	103 M€
Etudes	32 M€	0 M€	6 M€	6 M€	0 M€		0 M€	44 M€	44 M€
Acquisitions	32 M€	0 M€	5 M€	17 M€	0 M€		3 M€	58 M€	58 M€
Travaux	195 M€	29 M€	26 M€	118 M€	1 M€	0 M€	11 M€	381 M€	381 M€
Avances aux budgets annexes	6 M€							6 M€	0 M€
Avances de trésorerie consolidable	14 M€						0 M€	14 M€	14 M€
Dépenses diverses (hors dette)	14 M€		0 M€				0 M€	14 M€	14 M€
Dépenses d'investissement (hors dette)	395 M€	30 M€	37 M€	142 M€	2 M€		14 M€	619 M€	613 M€
Amortissement dette et avances	85 M€	0 M€	10 M€	30 M€	0 M€			125 M€	125 M€
Etalement reprise ICNE								0 M€	0 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	480 M€	30 M€	47 M€	171 M€	2 M€	0 M€	14 M€	744 M€	738 M€
TOTAL DEPENSES HORS PROVISIONS ET LIGNES DE TRESORERIE	1 363 M€	32 M€	117 M€	546 M€	4 M€	0 M€	21 M€	2 084 M€	1 996 M€

II. La déclinaison par politiques publiques

1 587 M€ (80% des dépenses) sont directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	CA 2021	BP 2022		BP 2022	BP 2023		BP 2023	Répartition des dépenses BP 2023	Evolution 2023/2022	
		fonctionnement	investissement		fonctionnement	investissement				
Aménagt durable territoire-Urba-Logt-Pol ville-Habit-Planif-GDV-Strat foncière	110 M€	20 M€	130 M€	149 M€	20 M€	118 M€	138 M€	6,9%	-11,4 M€	- 7,6%
Climat-Trans éco-Energie-Eau-Asst-Gemapi-Rés urbains-Esp Naturels-Agriculture	268 M€	198 M€	141 M€	340 M€	223 M€	130 M€	353 M€	17,7%	13,2 M€	+ 3,9%
Dév Eco-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagt Numérique	63 M€	26 M€	39 M€	64 M€	25 M€	42 M€	67 M€	3,4%	2,8 M€	+ 4,4%
Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	113 M€	14 M€	120 M€	134 M€	14 M€	120 M€	134 M€	6,7%	0,3 M€	+ 0,2%
Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse	56 M€	44 M€	38 M€	82 M€	47 M€	28 M€	75 M€	3,8%	-6,8 M€	- 8,3%
Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité	401 M€	345 M€	101 M€	445 M€	365 M€	150 M€	516 M€	25,8%	70,2 M€	+ 15,8%
Autres :Crématoriums et Métropole citoyenne	4 M€	5 M€	1 M€	6 M€	5 M€	1 M€	7 M€	0,3%	1,0 M€	+ 17,6%
TOTAL POLITIQUES METROPOLITAINES	1 015 M€	651 M€	570 M€	1 220 M€	699 M€	590 M€	1 290 M€	64,6%	69,3 M€	+ 5,7%
Participation au SDIS	47 M€	48 M€	0 M€	48 M€	51 M€	0 M€	51 M€	2,6%	3,5 M€	+ 7,3%
Reversements aux communes	246 M€	246 M€	0 M€	246 M€	246 M€	0 M€	246 M€	12,3%	0,0 M€	+ 0,0%
TOTAL DEPENSES DE REVERSEMENT	293 M€	294 M€	0 M€	294 M€	297 M€	0 M€	297 M€	14,9%	3 M€	+ 1,2%
Charges générales	60 M€	41 M€	25 M€	66 M€	48 M€	14 M€	61 M€	3,1%	-5,0 M€	- 7,5%
Dépenses RH	159 M€	165 M€	0 M€	165 M€	172 M€	0 M€	172 M€	8,6%	6,9 M€	+ 4,2%
Dépenses financières et de reversements de taxes	21 M€	6 M€	8 M€	14 M€	6 M€	9 M€	15 M€	0,7%	1,0 M€	+ 7,4%
TOTAL DEPENSES DE STRUCTURE	240 M€	212 M€	34 M€	245 M€	225 M€	23 M€	248 M€	12,4%	3 M€	+ 1,2%
TOTAL DEPENSES HORS DETTE	1 548 M€	1 156 M€	604 M€	1 760 M€	1 222 M€	613 M€	1 835 M€	92,0%	75 M€	+ 4,3%
Annuité de la dette	188 M€	35 M€	145 M€	180 M€	36 M€	125 M€	161 M€	8,0%	-19,2 M€	- 10,7%
TOTAL DEPENSES	1 736 M€	1 191 M€	749 M€	1 940 M€	1 258 M€	738 M€	1 996 M€	100,0%	56 M€	+ 2,9%

Les dépenses affectées aux politiques publiques augmentent de +69,3 M€ (+5,7 %) par rapport au BP 2022. Les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques publiques augmentent de +7,5% par rapport au BP 2022 et les dépenses d'investissement de +3,5%.

Les dépenses de reversement représentent 297 M€ et progressent de +1,2% par rapport au BP 2022. Elles correspondent pour 246 M€ aux reversements aux communes (attribution de compensation et DSC) et pour 51 M€ à la participation au SDIS, en progression de +7,3%.

Les dépenses de structure (248 M€) augmentent de +3 M€ et regroupent principalement :

- Les dépenses de ressources humaines, y compris l'action sociale et la formation, pour 172 M€ (+6,9 M€/ BP 2022);
- Les charges générales pour 61 M€ (-5 M€/BP 2022) : en progression de 6,6 M€ en section de fonctionnement du fait notamment de l'évolution du coût de l'énergie, et en diminution de -11,6 M€ en investissement (du fait de la fin de la construction de l'UT de Ronchin).

II. La déclinaison par politique publique

Aménagement durable du territoire, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière : 138 M€

- La **politique logement et habitat** dispose de **69,8M€**

L'amélioration de l'habitat existant représente **34,3M€** et comprend les aides à la rénovation de l'habitat privé (ANAH et MEL avec le dispositif renouvelé AMELIO), des logements sociaux et logements étudiants (CROUS)

Les **aides à l'offre nouvelle de logements** sont dotées de **15,2M€**. Au sein de cette enveloppe, 7,4M€ sont destinés à l'accompagnement de LMH.

Le **Fonds Solidarité Logement (FSL)** représente un budget stable de **6,9M€**.

Les crédits alloués à la **rénovation des quartiers anciens** s'élèvent à **4,4M€** (recyclage de logements vacants, courées, RHI, PMQRAD).

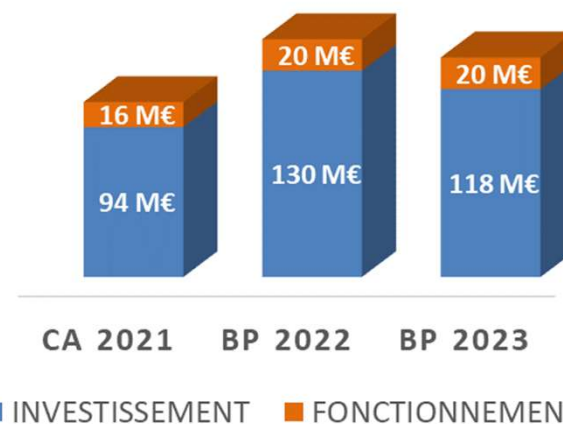
La **politique foncière** en matière d'habitat est dotée de **2,9M€** en 2023.

La mise en œuvre des **politiques de solidarité** représente **2,8M€** autour des dispositifs et subventions pour l'accès/maintien des ménages défavorisés, l'hébergement d'urgence et d'insertion, le plan national logement d'abord. D'autres crédits sont également alloués pour la lutte contre l'habitat indigne (0,5M€) ou le plan pauvreté national (0,7M€).

- La **politique d'aménagement et de la ville renouvelée** totalise **41,3M€**

- les **grands projets d'aménagement** pour 21M€ dont Lille FCB (5 M€), Lille 2 portes (4,9 M€), Villeneuve d'Ascq Grand Angle (2,7M€), Lille Saint Sauveur (1,7M€), Grand Euralille (1,6 M€), Armentières Houplines Franges industrielles (1M€), Tourcoing centre ville (0,7 M€) ou encore le centre ville de Wattrelos (0,5 M€).
- les **opérations d'aménagement de renouvellement urbain** pour 8,3 M€ telles que Loos Clémenceau (1,2 M€), Lezennes (1,2 M€), La Madeleine Courbertin (1,1 M€), Faches Thumesnil La Jappe (0,6M€), ainsi que des acquisitions foncières pour 3,6 M€.
- **l'aménagement des zones d'habitat** pour 5,6M€ dont 1,1M€ sur Lille îlot pépinière, 0,9 M€ sur Wavrin, et 3,1 M€ d'acquisitions foncières.
- la **gestion des rives de la Haute Deûle** pour 3,2M€
- le **fonds de concours pour les écoles** pour 3,0M€

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE...



- La **politique d'aménagement du territoire (volet stratégie d'urbanisme)** est dotée d'une enveloppe de **0,9 M€** comprenant des missions AMO/MOE (démarche BIM, GED technique) ou d'accompagnement sur la révision du PLU, planification urbaine ou expertises juridiques.
- La **politique Gens du voyage** dispose d'un budget de **6,7M€** en 2023.
- La **politique de la ville** représente **19,2 M€** en 2023. Le Plan de Renouvellement Urbain (ANRU2) s'élève à 17,6M€ avec notamment Lille quartiers anciens (3,5M€), Loos les Oliveaux (2,0M€), Tourcoing Bourgogne (2,0M€), Wattignies Blanc Riez (1,6M€), Roubaix quartiers anciens (1,6M€), Hem Lionderie (1,4M€), Wattrelos franges de l'Union (0,9M€), Lille Aviateurs (0,7M€), Roubaix Epeule (0,7M€).

II. La déclinaison par politique publique

Climat, transition écologique, énergie, eau, assainissement, GEMAPI, résidus urbains, espaces naturels, agriculture : 353 M€

- La politique de gestion des déchets ménagers représente un budget de 198,6M€ (+26M€).

Il se décompose entre la collecte sélective (85,5M€), la gestion des déchetteries et des encombrants (26,9M€), le recyclage et la valorisation (84,8M€), via les équipements de tri et de traitement (centres de tri, CVE et CVO) et les dépenses de communication et de prospective (1,4M€). Ce budget est en forte hausse marquée par le choc d'inflation et par l'évolution des tonnages traités.

- La politique eau et assainissement dispose d'un budget de 116,6M€.

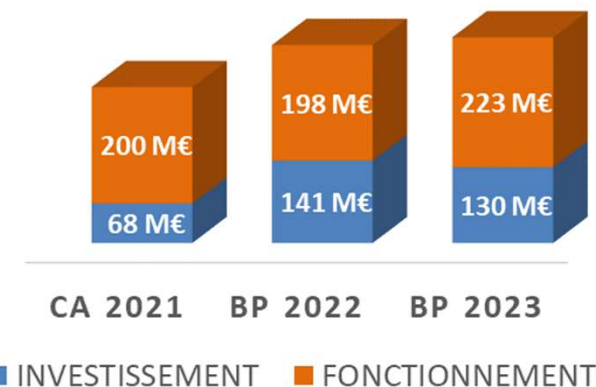
Les dépenses d'assainissement s'établissent à 82,7M€ et permettent pour moitié d'assurer l'exploitation du réseau de collecte des eaux usées et leur épuration (41,8M€). Ce budget consacre aussi **18,7M€ à la lutte contre la pollution** et **21,4M€ à l'amélioration des équipements de collecte et de traitement** qui traduisent l'engagement d'améliorer la **qualité de l'eau**.

Les dépenses de la compétence **eau** sont de 33,9M€ en 2023. Elles sont affectées principalement au développement des réseaux de distribution pour 29,2M€, mais aussi à la préservation de la ressource pour 1,9M€ ou à la lutte préventive contre les incendies pour 2,2M€.

- La politique agriculture et espaces naturels totalise un budget de 23,8M€.

Ce budget dédie 13,2M€ aux espaces naturels (développement, gestion et animation), 8,3M€ pour la mise en œuvre du plan bleu et 2,2 M€ pour l'agriculture.

CLIMAT, EAU, DECHETS, ASSAINISSEMENT...



- Au titre de la compétence **GEMAPI**, le BP 2023 comprend 2,2M€ sur la compétence eau et 7,8M€ de dépenses au total en intégrant les projets conjoints du plan bleu.
- La politique climat, transition écologique et énergie est dotée d'un budget de 12,2M€. Cette enveloppe comprend notamment le développement des réseaux d'énergie (9,4M€) et les actions en faveur du développement durable et en soutien du plan climat (2M€).

II. La déclinaison par politique publique

Développement économique, emploi, recherche, insertion, parcs d'activités, aménagement numérique : 67 M€

- La **politique dédiée à l'économie, l'emploi, la recherche et l'enseignement supérieur** est dotée d'un budget de 35,6M€.

En 2023, la MEL poursuit son action d'accompagnement des entreprises (4,9M€), de soutien des créations (1,3M€) et en faveur de attractivité économique du territoire métropolitain(3,3M€).

La MEL consacrera aussi 12,4M€ aux projets de recherche et d'enseignement supérieur. Elle soutient également l'innovation et les filières d'excellence (10,4M€) principalement dans le domaine du textile, des technologies de l'information et de la communication et images, de la santé/biologie, de l'alimentaire et de la logistique.

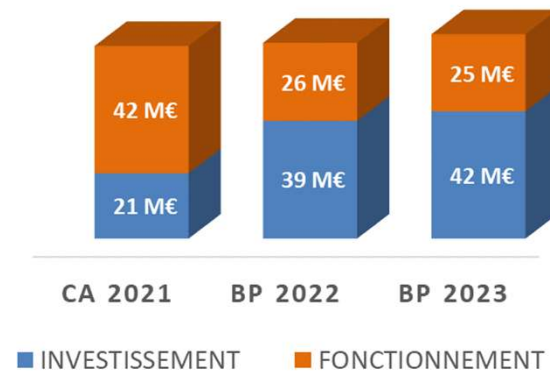
Les crédits affectés à **l'emploi et à l'insertion** représentent 3 M€ dont le volet emploi et insertion de la politique de la ville pour 0,5M€. De même, la MEL poursuit son action pour **l'économie sociale et solidaire** (0,4M€).

- La **politique dédiée à l'aménagement économique et à la gestion des parcs d'activités et de l'immobilier d'entreprises** dispose d'un budget de 27M€.

La MEL investit pour **l'aménagement économique** (18,3M€). Les crédits 2023 sont essentiellement fléchés sur les sites de Blanchemaille (8,3M€), de la Bassée Nouveau Monde (2,3M€), de la Borne de l'espoir (1,4M€), et du CETI (1 M€).

Par ailleurs, la MEL porte la **gestion d'immobiliers d'entreprises** pour 8,3M€, en lien ou grâce à ses opérateurs, notamment sur les sites d'Euratechnologies (2M€), des ruches d'entreprises (1,2M€), du faubourg ou du quartier des modes (0,5M€), HUB Innovation (0,4M€), et de Plaine Image (0,2M€). 3,3M€ sont affectés à la requalification des parcs existants.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE...



- La **politique d'aménagement numérique** est dotée de **4,7M€**.

Il s'agit notamment de la subvention versée au concessionnaire d'Euratechnologies (3,4 M€).

Le budget 2023 prévoit également 0,5M€ pour le développement des nouveaux usages numériques, le système d'information géographique (0,5M€) et le schéma d'aménagement numérique (0,3M€).

II. La déclinaison par politique publique

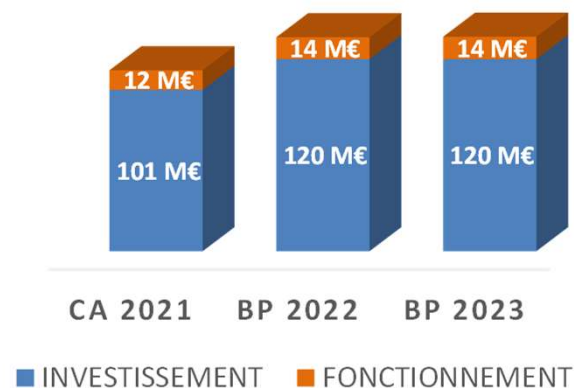
Espaces publics, voirie, vidéo-surveillance : 134M€

Les dépenses voiries – qualité des espaces publics représentent un budget de 133,9M€ dont 120M€ en investissement.

Ce budget se décline ainsi : 36,3M€ sont affectés à la maintenance de l'espace public, 41,5M€ à la qualité de l'espace public, 16,6M€ à l'exploitation de l'espace public et à la voirie de proximité, 13M€ aux grandes infrastructures routières dont 10M€ pour la Lino sud et 1M€ pour les infrastructures CPER.

Un effort particulier est fait pour l'aménagement des **pistes cyclables avec 26,4M€ pour des travaux de voirie incluant la création ou la modernisation de pistes cyclables.**

ESPACE PUBLIC, VOIRIE...



Gouvernance, territoires, métropole citoyenne et crématoriums : 6M€

- La politique gouvernance, territoires et métropole citoyenne est dotée de **4,1M€**.

La MEL poursuit l'animation des réseaux inter-territoriaux (3,5M€), notamment à travers l'**Agence de Développement et d'Urbanisme** de Lille Métropole (2,6M€) et le Syndicat Mixte pour le **Schéma de Cohérence Territoriale** de Lille Métropole (SM SCOT pour 0,9M€).

Les actions d'animation des relations avec les usagers et les citoyens représentent 0,1M€.

Un budget de 0,15M€ est consacré à la prévention de la **délinquance** (subvention, cotisations diverses).

- En 2023, la gestion et l'entretien des crématoriums représente **2,4M€**.

METROPOLE CITOYENNE, CREMATORIUM...



II. La déclinaison par politique publique

Rayonnement de la Métropole, culture, sports, tourisme, jeunesse : 75M€

Les dépenses destinées au rayonnement et l'attractivité se décomposent de la façon suivante :

- La **politique sportive et la jeunesse** est dotée d'un budget de 39M€

En 2023, la MEL renforce son soutien à **l'entrée des scolaires aux piscines** (2,4M€ avec un accompagnement par entrée de 3€ contre 2,5€ précédemment) et au **sport de haut niveau et aux évènements sportifs** (7,7M€) via notamment le grand évènement de la Coupe du Monde de Rugby.

La MEL consacre 19,1M€ pour **l'exploitation des équipements sportifs métropolitains** : le Stadium (5,9M€), le stade Pierre Mauroy (12,1M€), la piscine communautaire des Weppes et la patinoire de Wasquehal (1,1M€).

8,2M€ sont affectés aux dispositifs à destination des communes de **fonds de concours** pour les piscines et les équipements sportifs.

En 2023, la politique **jeunesse** disposera d'un budget de 1,3M€, dont 0,9M€ au titre de fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

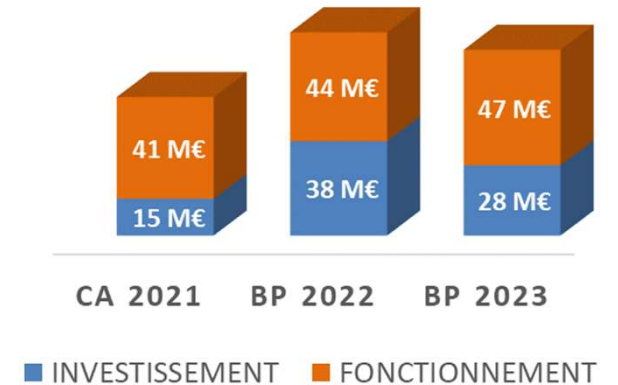
- La **politique culturelle et du tourisme** est dotée d'un budget de 34,3M€

Cette politique permet le soutien aux événements culturels et accompagne les structures culturelles à travers plusieurs dispositifs, dont notamment :

- des **fonds de concours culturels** (8,1M€) dont 3,7M€ pour le fonds de concours patrimoine architectural et 4,4M€ pour le fonds de concours culture.
- le **soutien aux structures** telles que le LAM (8M€), l'Opéra de Lille (2,3M€), l'ONL (1,1M€), les conservatoires (1,5M€), la Condition publique (1,4M€) ou le musée de la bataille de Fromelles (0,3M€).

Le tourisme bénéficie d'un budget de 3,3M€ essentiellement pour le financement des offices de tourisme.

RAYONNEMENT DE LA METROPOLE...



La **politique d'attractivité et de rayonnement** de la métropole est dotée d'un budget de 1,9M€, finançant le rayonnement pour 1,4M€ (dont 1M€ pour l'école européenne) et l'Europe et l'international (0,5M€ dont 0,3M€ de contribution à l'Eurométropole).

II. La déclinaison par politique publique

Transports, mobilité, accessibilité, prévention, sécurité : 515,6 M€

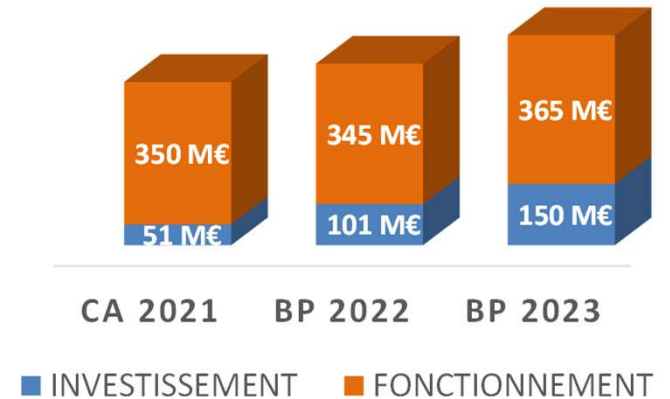
Le budget 2023 témoigne de l'investissement renforcé de la MEL sur cette politique publique et se décline via les actions suivantes :

- Le maintien des capacités opérationnelles du **réseau de transports** à hauteur de 50,8 M€. Il s'agit notamment :
 - des interventions sur les infrastructures métro (13,4 M€), tramway (0,7M€), et bus (1,1 M€)
 - du renouvellement du parc roulant du métro : 0,4 M€
 - du renouvellement du parc roulant du tramway : 22,4 M€,
 - du renouvellement des bus : 8,6 M€
 - de la signalétique et du système d'informations des voyageurs : 3,1 M€,
 - de l'aménagement du réseau de transports : 0,8 M€,
- Le projet **métro 52 mètres** (doublement des rames et des quais) pour 57,3 M€
- Le développement de l'offre de réseau de surface (LIANES et le plan bus) pour 11,2 M€. Il s'agit principalement :
 - des LIANES : 9,1 M€ (projet LIANE 5);
 - des aménagements de voirie : 1,4 M€.
- Le développement de l'**intermodalité des transports** pour 4,4 M€. Il s'agit principalement des travaux relatifs à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux et des parcs relais, notamment ceux destinés à lutter contre la saturation des parcs relais pour 3,3 M€ et des travaux sur des pôles d'échanges pour 1,2 M€.

En parallèle, 4,3 M€ sont consacrés à l'aménagement et à la gestion des **parcs de stationnement** et 5 M€ à l'**aménagement des voies vertes**.

Le **schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT)** dispose d'une enveloppe de 18,3M€ permettant de financer la poursuite des études des lignes structurantes tramway/BHNS (8,6 M€), les acquisitions foncières (8,9 M€) et les actions de communication et concertation publique (0,8 M€).

TRANSPORTS, MOBILITE ET ACCESSIBILITE...



Sur l'exercice, le **dispositif Ecobonus** mobilisera 5,3M€.

356,9 M€ sont consacrés à l'exploitation **du réseau** de transport (métro, tram, bus, V'Lille), avec notamment la participation versée à l'exploitant de la CSP Transports (333,5M€) et le versement de subventions d'exploitation, de remboursements de taxes et le dispositif d'intégration tarifaire pour un montant cumulé de 14,1M€.

LEXIQUE

- ❖ AC : Attribution de Compensation
- ❖ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
- ❖ CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- ❖ DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- ❖ DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- ❖ DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- ❖ FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- ❖ FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
- ❖ ICNE : Intérêts Courus Non Echus
- ❖ IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau
- ❖ TASCOT : Taxe sur les Surfaces Commerciales
- ❖ TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
- ❖ TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- ❖ TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- ❖ TH RS : Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires
- ❖ TP : Taxe Professionnelle



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr